

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS NEWPHARMA 'Concours Anniversaire Newpharma'

ARTICLE 1 : société organisatrice

La Société Newpharma sprl, située Rue Basse-Wez 315 à 4020 Liège, Belgique, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 838.666.156, ci-après dénommée « Newpharma », organise un Jeu-Concours gratuit (ci-après « le Jeu-Concours »), dont les conditions générales de participation sont précisées ci-dessous.

Le Jeu se déroule sur le territoire suivant : France (dénommé ci-après « pays Newpharma »).

Le Jeu-Concours se déroule du lundi 28 octobre 2019 à 07h00 au mardi 12 novembre 2019 23h59.

La participation au Jeu-Concours est uniquement possible via le site web www.newpharma.fr

Pour organiser le Jeu-Concours, Newpharma utilise les services de Kimple (ci-après « Kimple»), société déclaré auprès de la CNIL sous le n° 1953376 v 0, ayant son siège social à Boulevard Constantin Descat 99A, 59200 Tourcoing.

Newpharma informe les participants, conformément à sa politique de protection de la vie privée, que les données à caractère personnel des clients participant au jeu-concours et qui sont nécessaires à l'organisation et au bon déroulement du Jeu-Concours sont utilisées par Kimple.

La participation au Jeu-Concours est sans incidence sur les garanties concédées sur les produits ainsi que sur le service après-vente.

ARTICLE 2 : conditions de participation

La participation au Jeu-Concours est ouverte à toute personne (ci-après « le/les Participants ») remplissant les conditions suivantes :

- résidant en France ;
- avoir complété un achat valide sur le Site Newpharma dans la période visée à l'Article 3 ;
- avoir réglé la somme correspondant à ladite commande par toute méthode de paiement sauf paiement différé (virement bancaire ou chèque)

La participation au jeu-concours n'est pas autorisée aux mineurs de moins de 18 ans. Sont exclus des Participants, le personnel de Newpharma, et de Kimple, tous les collaborateurs directs ou indirects de ces sociétés, et de toute autre personne ayant collaboré à l'organisation du présent concours (ci-après collectivement « les Entités du Jeu-Concours »).

Sont également exclus du droit de participer à ce Jeu-Concours, les membres de la famille au premier et deuxième degré des personnes visées à l'alinéa précédent, ainsi que les personnes vivant sous le même toit que ces dernières.

Newpharma peut exclure à tout moment et à titre définitif un Participant, en cas de violation de l'une des conditions de participation, en cas de fourniture d'informations fausses, d'abus, de tromperie ou de participation de mauvaise foi au Jeu-Concours.

Le Participant reconnaît expressément que le paiement du Panier d'Achat devra être définitif et n'avoir fait l'objet d'aucune annulation ou retour pour quelque cause que ce soit. En cas de retour ou d'annulation du paiement, total ou partiel, la participation au Jeu sera annulée, dans les mêmes

proportions, à savoir totalement ou partiellement, et toute dotation éventuellement gagnée dans le cadre du présent Jeu sera, par conséquent, annulée dans les mêmes proportions.

ARTICLE 3 : modalités de participation

Le Jeu-Concours se rapporte à tout achat d'au moins un produit d'une autre catégorie que la catégorie « Médicaments » effectué sur le site www.newpharma.fr du lundi 28 octobre 2019 à 07h00 au mardi 12 novembre 2019 23h59.

Une fois son achat effectué, le Participant reçoit une invitation à participer au Jeu-Concours via un hyperlien reçu dans l'email de participation. Le participant a jusqu'au mardi 12 novembre 2019 23h59 pour participer. Le Participant doit répondre à une ou plusieurs questions faisant appel à sa sagacité, sa culture générale ainsi que sa connaissance des produits de Newpharma (ci-après « les Questions principales »). La participation au jeu-concours est gratuite mais n'est prise en compte qu'après paiement des produits achetés sur le site Newpharma.

Ce concours n'est pas un jeu de hasard au sens de la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs.

ARTICLE 4 : sélection des gagnants

La désignation des gagnants intervient à la fin du concours en fonction des réponses données par les participants. La question subsidiaire et le tirage au sort permettra de départager les Participants qui auront répondu correctement aux Questions principales. Ce tirage est effectué informatiquement, de manière instantané, aléatoire et sans intervention humaine.

Les gagnants recevront un email dans les 2 semaines qui suivent la fin du Jeu-Concours qui leur expliquera comment recevoir leur lot.

Les Participants donnent leur accord concernant tout contrôle de leur identité et de leur domicile. La communication d'une fausse identité ou d'une fausse adresse entraîne l'exclusion du Jeu-Concours.

De manière générale, toute infraction au Règlement ainsi que toute tentative de fraude et/ou de tromperie sera sanctionnée par l'exclusion immédiate du Participant.

ARTICLE 5 : dotations

Le Jeu est doté, pendant toute sa durée du mercredi du lundi 28 octobre 2019 à 07h00 au mardi 12 novembre 2019 23h59, d'un bon d'une valeur de 1.000€ (mille euros) chez Thalasseo pour le premier gagnant, de 4 bons d'une valeur de 250€ (deux cents cinquante euros) chacun chez Wonderbox pour les 4 gagnants suivants et de 15 calendrier de l'Avent Nuxe d'une valeur de 69.90€ (soixante-neuf euros quatre-vingt-dix cents) pour les 15 derniers gagnants. Les gagnants sont déterminés en fonction de leurs réponses aux questions de Newpharma, les ex-aequo sont départagés en fonction de leur réponse à la question subsidiaire. L'ordre des gagnants est déterminé en fonction de leur réponse aux questions de Newpharma. Si certains participants étaient encore ex-aequo après la question subsidiaire, ils seraient départagés par tirage au sort.

ARTICLE 6 : acheminement des lots

Suite à leur participation en cas de gain comme décrit aux présentes, les gagnants recevront toutes les informations nécessaires à l'acheminement des lots dans les 2 semaines suivant le concours. Les lots seront livrés, par l'Organisateur, aux gagnants dès réception des coordonnées de livraison.

Newpharma ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse email inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de L'Organisateur (le gagnant ayant changé d'adresse email sans la mettre à jour, etc. ...), ils resteront définitivement la propriété de Newpharma.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. Newpharma ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant survenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

ARTICLE 7 : limitation de responsabilité

La seule participation au Jeu-Concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Toute plainte relative au présent Jeu-Concours doit être envoyée par écrit dans les 7 jours ouvrables suivant la date de participation au Jeu-Concours au siège social de Newpharma mentionné ci-dessus. Les plaintes ne seront traitées que par écrit. Les plaintes introduites en dehors de ce délai ou qui ne sont pas établies par écrit, ne seront pas traitées.

Le présent règlement est régi par le droit belge et tout litige relatif à son application relève de la compétence des tribunaux liégeois.

En tant qu'organisateur de ce Jeu-Concours, la société Newpharma ne pourra être tenue responsable de la suspension, du report, de la modification ou de la suppression de ce Jeu-Concours en cas de force majeure, ou plus généralement en cas de circonstances imprévisibles ou indépendantes de sa volonté, et aucune compensation ne pourra être due aux Participants de ce fait. La décision de Newpharma à cet égard est souveraine et sans appel.

Kimble ne peut en aucun cas être considéré comme vendeur des biens commandés. Le Participant au Jeu-Concours conclut, préalablement à sa participation au Jeu-Concours, une relation contractuelle avec Newpharma aux fins d'acquérir des produits offerts sur sa plateforme. Kimble est étrangère à cette relation contractuelle. Les conditions générales de Newpharma sont applicables à ces ventes indépendamment de la participation au Jeu-Concours. En cas de contradiction entre le présent règlement et ces conditions générales, ces dernières primeront sur le présent règlement.

ARTICLE 8 : dépôt du règlement

Ce règlement est entièrement et gratuitement mis à la disposition des Participants sur www.newpharma.fr

Il est aussi adressé à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite adressée à :
Newpharma

Rue Basse-Wez 315

4020

Liège

Belgique

Dans ce cas, si le Participant en fait explicitement la demande dans son courrier et y joint ses coordonnées bancaires, Newpharma lui remboursera le prix d'un affranchissement pour un courrier standard.

ARTICLE 9 : données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires notamment à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix.

Ces traitements sont effectués selon les modalités prévues dans la Charte Vie Privée <https://www.newpharma.fr/misc/legal-information.html#disclaimer>. Ces données alimenteront également votre compte auquel vous pourrez accéder via le présent lien <https://www.newpharma.fr/myaccount/preference-center.html> afin de gérer vos données personnelles et vos droits. Conformément au règlement général sur la protection des données (GDPR), vous pouvez à tout moment demander l'accès, la rectification ou la suppression des informations personnelles vous concernant ou retirer votre consentement pour ne plus recevoir ces offres commerciales en envoyant un email à privacy@support.newpharma.eu

ARTICLE 10 : litiges

Si l'une des dispositions de ce règlement est déclarée nulle ou non applicable, les autres dispositions restent entièrement en vigueur. Cette condition est d'application dans la mesure où elle est autorisée par la loi.

Tout participant au concours est supposé avoir pris connaissance et accepté les caractéristiques ainsi que les restrictions liées à l'utilisation d'Internet. De ce fait, Newpharma et/ou Kimple ne pourront en aucun cas être tenues responsables :

- des transmissions via Internet ;
- du mauvais fonctionnement d'Internet et/ou du logiciel utilisé ;
- des conséquences de virus, bogues, anomalies, défaillances techniques ;
- de défauts techniques, du hardware ou du logiciel, peu importe leur nature.

Newpharma et/ou Kimple ne peuvent être tenues responsables de dommages directs ou indirects causés par la participation au Jeu-Concours, d'une interruption ou de tout autre dysfonctionnement, de l'exclusion de participants ou de la clôture du concours, quelle qu'en soit la raison. La présente clause s'applique également aux dommages directs ou indirects pouvant résulter d'une connexion défaillante au site www.newpharma.fr et, le cas échéant de son application mobile, et/ou aux ordinateurs dans les magasins et/ou aux systèmes de messagerie électronique. Chaque participant

est tenu de prendre les mesures nécessaires afin de sécuriser ses propres données et/ou logiciels intégrés dans son équipement informatique et/ou son site contre d'éventuelles attaques. La connexion au site www.newpharma.fr ainsi que la participation au Jeu-Concours relèvent entièrement de la responsabilité des participants.